



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 juin 2021 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	37 + 1
Votants	:	50
Convocation et affichage	:	22/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Brigitte BOURRET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Brigitte BOURRET), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), William PRIOLON (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BOLLEY, Virginie FERRAND, Dominique MAZINGARBE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

**CC-2021-218 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -
DÉVELOPPEMENT DURABLE - LANCEMENT DE LA DÉMARCHE CIT'ERGIE,
OUTIL DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE**

Rapporteur : Monsieur Denis SAUZE

Depuis fin 2015, Annonay Rhône Agglo est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS).

Par ailleurs Annonay Rhône Agglo a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial fixant sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique pour les 6 prochaines années, adopté en conseil communautaire le 20 février 2020.

Les éléments de diagnostic, ainsi que l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques ont fait ressortir les enjeux principaux sur le territoire. Ils ont permis de construire la stratégie qui s'appuie sur quatre axes stratégiques :

- Mobiliser sur les enjeux de la transition énergétique
- Accompagner les habitants, les acteurs économiques et les collectivités pour réduire leur impact et leur vulnérabilité énergétiques

- Développer les principales filières d'énergie renouvelables
- Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire en intégrant les enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques

Cette stratégie est déclinée à travers 54 fiches actions.

Le Plan Climat sera mis en œuvre sur une durée de 6 ans (2020-2025). L'ambition d'Annonay Rhône Agglo est qu'à l'horizon 2030 :

- la transition énergétique se soit accélérée, avec une diminution des consommations d'énergie de 25% par rapport à 2018, une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie pour atteindre une production couvrant 30% des besoins du territoire (contre 8% à ce jour)
- le territoire s'inscrit dans une trajectoire bas carbone avec une réduction des émissions de GES de 35% entre 2013 et 2030,
- le territoire s'adapte au mieux aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne les enjeux liés à la santé, aux ressources en eau, à l'adaptation des activités économiques.

Dans cette perspective, la collectivité souhaite renforcer la mise en œuvre et le suivi de sa politique climat-air-énergie en utilisant la démarche Cit'ergie.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (eea), qui compte à ce jour plus de 1400 collectivités participantes. Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique climat-air-énergie de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Cit'ergie, la collectivité va :

- évaluer la performance du management de sa politique climat-air-énergie,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis, et
- valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la collectivité s'engage à :

- élaborer un plan d'actions climat-air-énergie, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,

- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

Le coût prévisionnel sur 4 ans est évalué à 35 000 € HT (soit 8750 € HT par an), subventionné à hauteur de 70% par l'ADEME, partenaire de la démarche. Il correspond à l'accompagnement par un conseiller accrédité.

La conduite opérationnelle du processus Cit'ergie sera réalisée par la direction de la Transition écologique.

Suite au prédiagnostic Cit'ergie réalisé en mars-avril 2021, l'ADEME a donné un avis favorable à l'engagement de la collectivité dans cette labellisation Cit'ergie.

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-34,

VU le décret n° 2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone,

VU la délibération du Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo du 28 septembre 2017 relative à la prescription d'élaboration d'un PCAET,

VU la délibération du Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo du 14 mars 2019 relative à l'arrêt du projet de PCAET,

VU la délibération du Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo du 20 février 2020 relative à l'adoption du PCAET,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie à l'échelle d'Annonay Rhône Agglo,

VALIDE le lancement de la consultation pour mobiliser un conseiller accrédité,

SOLLICITE la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/06/21

Affiché le : 05/07/21

Transmis en sous-préfecture le : 01/07/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210628-23489-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET